

Zeitschrift: Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern
Herausgeber: Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)
Band: 14 (1893)
Heft: 9

Artikel: L'école annexe ou école d'application [Teil 2]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

einnahmen der Eidgenossenschaft vermehren helfen. Und dadurch, dass sie nichts für gewerbliche Fortbildungsschulen bekommen oder nur wenige hundert Franken, wird ihre gewerbliche Entwicklung aufgehalten, dass sie von jenen Kantonen, die grosse Summen von der Eidgenossenschaft empfangen, um so mehr überflügelt werden. Dies ist ein offenbares Missverhältnis. Da sie vor 90 Jahren von den Franzosen ausgeplündert und ausgebrannt worden sind, werden sie heute auch noch von den wohlhabenden Kantonen und der Eidgenossenschaft nicht gerade ausgeraubt, aber doch verkürzt und benachteiligt. Diese Ungerechtigkeit sollte so schnell wie möglich beseitigt werden. Es ist geradezu ein Hohn, dass jene Kantone, deren Widerstand und Heldenmut wir den Fortbestand des Vaterlandes verdanken, so behandelt werden. Das Reglement von 1884 zur Unterstützung der gewerblichen Bildung durch den Bund bedarf dringend einer Revision. Wir werden in der nächsten Nummer die Sache einer genauern Untersuchung unterwerfen und Verbesserungsvorschläge bringen.

L'école annexe ou école d'application.

(Suite.)

III. Les bons directeurs d'école annexe sont nécessairement rares, parce que leur tâche est tellement délicate et complexe, qu'il leur faut, pour la bien remplir, des qualités peu communes.

Aussi devrait-on les choisir avec le plus grand soin. Je voudrais que l'administration leur fit une place à part dans le personnel des écoles normales, et leur donnât, sur les professeurs, une sorte de prééminence.

A considérer l'importance et la difficulté de leurs fonctions, il n'y aurait là rien d'excessif. Pourquoi n'en pas faire, par exemple, des sous-directeurs d'école normale, avec un traitement de 3000 à 5000 francs et le logement? On affirmerait ainsi le côté professionnel de l'établissement, et l'on aurait le droit d'exiger des postulants, en échange de tels avantages, de très sérieuses garanties de dévouement et de capacité.

J'admettrais volontiers qu'on leur demandât au moins trente ans d'âge et deux années de service dans l'inspection primaire. Un homme qui aurait été successivement instituteur, professeur et inspecteur, qui connaîtrait suffisamment les enfants et les jeunes gens, qui les aimerait, qui aurait visité des centaines d'écoles et enrichi

sa pédagogie personnelle de l'expérience de centaines de maîtres : celui-là, certes, serait admirablement préparé à la direction d'une école d'application.

Il n'en peut être ainsi d'un instituteur, quelque mérite qu'on lui attribue, car, en général, il n'a pas assez lu, assez vu, assez observé ni réfléchi, n'en ayant pas eu les moyens ; et il s'imagine volontiers qu'on ne peut faire autrement et mieux que ce qu'il a fait lui-même.

Un jeune homme convient peut-être moins encore. Comment ! voici un maître de vingt-cinq à trente ans, qui n'a jamais enseigné que l'histoire ou les mathématiques, dans une école normale, qui ne sait rien de précis sur l'organisation, les méthodes et les procédés d'une école élémentaire, qui n'a jamais conduit qu'en sous-ordre et comme stagiaire — alors qu'il débutait — la manœuvre de cette machine compliquée, qui n'a point, en somme, d'expérience personnelle ou si peu ! et c'est lui que vous choisissez pour résoudre ce problème dont nous signalons plus haut l'extrême difficulté ? Vous dites qu'il a l'esprit cultivé, curieux et pénétrant. C'est possible. Vous ajoutez qu'après tout, il est du métier. D'accord. Mais ce qu'il n'a pas et ne peut pas avoir, ce sont des doctrines pédagogiques solidement assises. Et ce qu'il possède moins encore que la science de l'éducation, c'est l'art de l'éducateur. En outre, il ne considère l'école annexe que comme un lieu de passage. Il n'y entre pas par goût ; il ne s'y attache pas ; à l'ordinaire, il en sort le plus tôt possible. L'administration en a fait, pour lui, comme un vestibule obligatoire de la carrière de l'inspection. C'est un stage qu'il subit, et dont il cherche à réduire la durée pour jouir plus tôt des avantages d'une position supérieure. Comment veut-on qu'il prenne bien au sérieux cette tâche toujours provisoire ? Comment sa pensée pourrait-elle s'y appliquer avec force et persévérance ? Tout bien pesé, je lui préférerais encore un instituteur de mérite qui aimerait l'école annexe, en voudrait faire son domaine et sa chose, tiendrait à y terminer honorablement sa carrière, et dont l'expérience, accrue chaque année, profiterait de plus en plus aux générations d'élèves-maîtres qu'il aurait successivement à diriger.

Mais, encore une fois, nul ne convient mieux à cette situation qu'un jeune inspecteur primaire, avec le titre de sous-directeur d'école normale, les avantages de l'inspection, et l'espérance d'obtenir vers sa quarantième année la direction d'une école normale. Aucun inspecteur, me dit-on, n'accepterait volontiers ce que je lui

offre contre ce qu'il a. J'en doute fort. Les embarras et les soucis de l'administration scolaire ne conviennent pas à tous, et la vie plus intellectuelle et relativement paisible de l'école annexe sourirait davantage peut-être aux caractères timides et tranquilles¹⁾. En tout cas, c'est une difficulté qu'on résoudrait sans peine.

Quels que soient ses titres, le directeur de l'école annexe doit posséder, cela va sans dire, les qualités qu'on exige d'un bon instituteur : l'amour profond de l'enfance, le dévouement professionnel, une certaine gravité sans pose, une grande réserve dans la conduite, etc. Je les signale sans insister. Des qualités d'un autre ordre lui sont non moins nécessaires : un grand fonds de bienveillance pour les élèves-maîtres, un sens pédagogique éclairé qui apprécie justement leur tenue comme leurs leçons, assez de tact et de douceur pour leur faire accepter ses critiques, assez de prévoyance pour mesurer à leur force les difficultés de la classe, leur éviter le découragement d'efforts inutiles, et l'amertume d'une autorité impuissante et avilie ; enfin, une intelligence curieuse et large, ennemie de la routine, toujours au courant des progrès qu'apporte chaque nouvelle année. Il faut qu'il sache gagner l'estime et l'affection des jeunes gens dont il dirige la première éducation professionnelle, et qu'il s'efforce de leur rendre attrayant ce service de l'école annexe longtemps réputé, parmi eux, le plus ingrat et le plus désagréable.

Au reste, dans l'accomplissement de sa tâche, le directeur doit jouir d'une sérieuse indépendance. Je serais d'avis qu'à la rentrée des classes, il s'entendît longuement avec son chef immédiat, le directeur de l'école normale, sur la marche à suivre au cours de l'année. Presque toujours, cette communauté de vues et d'intentions si désirable résulterait d'une amicale et franche discussion. Mais, s'il survenait un désaccord, le chef responsable aurait nécessairement le dernier mot. L'entente établie, il importe beaucoup que le directeur de l'école normale soit discret dans ses visites à l'école annexe, qu'il ne prétende pas réglementer, jour par jour, et se montre assez habile pour laisser à son subordonné le sentiment d'une liberté d'allures presque complète.

Rien ne serait à craindre comme un sérieux et durable conflit de résolutions entre les deux directeurs. Les élèves-maîtres s'en apercevraient aisément : le premier leur donnerait des conseils dont

¹⁾ Il faut tenir compte aussi des raisons de famille.

le second refuserait de s'inspirer. Ils verraient la pratique contredire la théorie, l'application contrarier les principes; ils concluraient vite au néant de la science pédagogique et à l'inutilité d'une éducation professionnelle aussi incertaine. Ils concluraient aussi, sans doute, à l'ignorance de l'un des directeurs, ou peut-être de tous deux, et rien ne serait plus déplorable. (A suivre.)

Neue Zusendungen an die Schulausstellung.

1. Von der Tit. Erziehungsdirektion des Kantons Bern:
 - I. 1 Projektionsapparat.
 - II. Berichte der Erziehungsdirektion von Buenos-Aires (3 Exemplare).
 - III. Programme de l'école cantonale de Porrentruy, année 1893.
 - IV. Rapport sur la gestion de la direction de l'instruction publique du canton de Berne, année 1892—1893.
 - V. Boletín de Enseñanza primaria per José H. Figueira, inspector técnico, Nr. 43—48.
2. Von der Tit. Staatskanzlei: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern, 1893, III. Heft.
3. Von Hrn. Künin, Fabrikant in Reinach-Menziken:
Turnapparate.
4. Vom Tit. Seminar Muristalden:
Siebenzehnter Jahresbericht des evangelischen Seminars, 1892—1893.
5. Vom Tit. Département de l'instruction publique de Neuchâtel:
 - I. Rapport général du département de l'instruction publique sur l'exercice 1892
 - II. Rapport sur la marche de l'exposition scolaire permanente neuchâteloise.
6. Vom Tit. Département de l'instruction publique, Brésil:
Revista pedagógica 1893.
7. Vom Tit. schweiz. Gewerbeverein:
Bericht der schweiz. Lehrlingsprüfungen pro 1893.
8. Von Hrn. Pfarrer Appenzeller:
Achter Bericht über die Anstalt für schwachsinnige Kinder im Weissenheim, Bern, 1893.

Anzeige.

Die

schweiz. permanente Schulausstellung

ist alle Wochentage geöffnet

von 8—11 Uhr und 1—4 Uhr.

Druck von Karl Stämpfli & Cie. — Redaktion: *E. Lüthi*, Bern. *S. Rudin*, Basel.